



3 ans apres la vente de la maison les acheteurs m accuse de vices

Par **alvarez**, le **26/02/2009** à **22:16**

bonjour j ai vendu une maison de village en 2006

Et je viens de recevoir une lettre recommandée avec accusé de reception des proprietaire ki m on acheter la maison en me disant kil avait de l humidite et une infiltration sur un mur de la piece ki été une cave et ki a été amanager par nous en salle de jeu et eux en on fait une chambre et ce mur de l autre coté il y a une cour d un autre voisin donc ils m accuse de vis cachés au bout de 3 ans apres la vente alor ke nous n avion pas eu de probleme nous chauffion au fioul et aeré souvent , elle a chhanger le chauffage elle le la mi solaire alors je pense ki aé un probleme d entrtien de la maison car elle l avais fait louer pendant presque une année peut etre kil y a eu de la négligence par les locataires.Nou lui avon vendus une maison saine et propre.

la vente a été faites dans une agence immobiliere ,il y a eu une expertise pour l amiante ,le plomb et les termites le risque naturel et technologique tout a été fait dans de très bonne condition .

Jevoudrai avoir un avis juridique pour faire des demarche concretes.

On t il le droit 3 ans après de m écrire pour unprobleme comme celui le de vices cachés?

Dois je leur répondre par lettre recommandé?

y at il un article du code civil ki montrera kil ne sont pas leur droit?

je suis un peu perdu surtout ke 3 ans après et en habitant toujours dans le meme village je recoi une telle lettre.